

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 091-219102076-20250626-ACTE202504115-DE

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N° 2025 041 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 19 juin 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 19 juin 2025	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BREHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER, et MME BESANÇON, Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, M. BETTI, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN, formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	Absents représentés : M. PICARD par M. FRIMON-RICHARD et MME TISSOT par M. LANOË,
PRÉSENTS : 22	
VOTANTS : 24	MME MERTZ a été élue secrétaire de séance.

**RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ
DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE – EXERCICE 2024**

Monsieur MATT, Maire de la Commune d'EGLY, expose à l'assemblée, que l'article L. 2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) doit présenter au Conseil Municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de leur fonctionnement.

Il rappelle que la commune a bénéficié, en 2024, d'une attribution d'un montant de 533 732 €.

Le tableau, joint en annexe, justifie de l'utilisation du F.S.R.I.F. de l'exercice 2024.

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Conseil Municipal,

VU l'article du C.G.C.T,

VU le rapport établi au titre de l'exercice 2024,

VU la consultation par la commission des Finances et des Affaires administratives, le 18 juin 2025,

CONSIDÉRANT que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport du F.S.R.I.F. pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 01/07/2025
et de la publication le : 02/07/2025
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait conforme,
Le Maire d'EGLY

Edouard MATT